



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et la circulation sur une portion de la RD936 Route du Bourg et la VC n°35 dite chemin Etxeparia
N° A101-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992
Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la RD936 Route du Bourg et la VC n°35 dite chemin Etxeparia, **du lundi 18 août 2025 jusqu'au mercredi 17 septembre 2025**, pour des travaux d'aiguillage, raccordement, tirage de câbles aérien et/ou souterrain de fibre optique, travaux réalisés par la société ERT Technologies.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, des travaux d'aiguillage, raccordement, tirage de câbles aérien et/ou souterrain de fibre optique sont prévus sur une portion de la RD936 Route du Bourg et la VC n°35 dite chemin Etxeparia du lundi 18 août 2025 jusqu'au mercredi 17 septembre 2025 inclus.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par feux tricolores ou manuellement.

ARTICLE 2 : L'entreprise ERT Technologies, représentée par M. HEUTCHOVA Valdez, 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société ERT TECHNOLOGIES
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 12 août 2025

Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

